

Nom commercial : Brush pen black ink

Code produit: Tintenpatrone FP10 / Ink cartridge FP10

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 26.01.2022

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Brush pen black ink

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Encre pour des articles de papeterie

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Pentel Bürobedarf-Handelsgesellschaft GmbH
Lademannbogen 143
22339 Hamburg
GERMANY

N° de téléphone +49 (0) 40 / 53 80 91 - 0

N° Fax +49 (0) 40 / 53 85 58 - 7

Service émetteur / téléphone

+49 (0) 40 / 53 80 91 - 0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2; H319

STOT RE 2; H373

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH07



SGH08

Mention d'avertissement

Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

éthylène-glycol

Mentions de danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nom commercial : Brush pen black ink**Code produit:** Tintenpatrone FP10 / Ink cartridge FP10**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.01.2022**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Mentions de danger (UE)

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P260 Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	éthylène-glycol			
	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1 01-2119456816-28	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373o	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
2	2-imidazolidone			
	120-93-4 204-436-4 - -	Eye Irrit. 2; H319	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
3	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			
	112-34-5 203-961-6 603-096-00-8 -	Eye Irrit. 2; H319	< 2,50	% en poids
4	propane-2-ol			
	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	< 2,50	% en poids
5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			
	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 -	Acute Tox. 4*; H302 Aquatic Acute 1; H400 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	< 0,05	% en poids
6	glycerol			

Nom commercial : Brush pen black ink**Code produit:** Tintenpatrone FP10 / Ink cartridge FP10**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.01.2022**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR

	56-81-5 200-289-5 - -	-	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
7	NOIR DE CARBONE			
	1333-86-4 215-609-9 - -	-	>= 5,00 - < 10,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(*, **, ***, ****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
5	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%	-	-

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H373 orale; reins; -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Changer les vêtements souillés ou contaminés par le produit.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Si les symptômes persistent, consulter l'ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Nom commercial : Brush pen black ink**Code produit:** Tintenpatrone FP10 / Ink cartridge FP10**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.01.2022**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire). Eviter le contact avec les yeux et la peau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Aucun(e) n'est connu(e).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
	2000/39/EC		
	Ethylene glycol		
	VLE (courte durée)	104	mg/m ³ 40 ppm
	VLE (8h)	52	mg/m ³ 20 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Ethylèneglycol (vapeur)		
	VLE (courte durée)	104	mg/m ³ 40 ppm
	VLE (8h)	52	mg/m ³ 20 ppm

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : Brush pen black ink

Code produit: Tintenpatrone FP10 / Ink cartridge FP10

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 26.01.2022

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

	Remarque/s	*	
2	glycerol	56-81-5	200-289-5
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
Glycérine (aérosols de)			
aérosols			
	VLE (8h)	10	mg/m ³
3	NOIR DE CARBONE	1333-86-4	215-609-9
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
Noir de carbone			
	VLE (8h)	3,5	mg/m ³
4	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	203-961-6
2006/15/EC			
2-(2-Butoxyethoxy)ethanol			
	VLE (courte durée)	101,2	mg/m ³ 15 ppm
	VLE (8h)	67,5	mg/m ³ 10 ppm
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
2-(2-butoxyethoxy)ethanol			
	VLE (courte durée)	101,2	mg/m ³ 15 ppm
	VLE (8h)	67,5	mg/m ³ 10 ppm
5	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
Alcool isopropylique			
	VLE (courte durée)	980	mg/m ³ 400 ppm

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	éthylène-glycol			107-21-1 203-473-3
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	106 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	35 mg/m ³
2	propane-2-ol			67-63-0 200-661-7
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	888 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	500 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	éthylène-glycol			107-21-1 203-473-3
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	53 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	7 mg/m ³
2	propane-2-ol			67-63-0 200-661-7
	orale	(chronique) à long terme	systémique	26 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	319 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	89 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	éthylène-glycol		107-21-1 203-473-3
	Eau	eau douce	10 mg/L
	Eau	eau marine	1 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	10 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	37 mg/kg poids

Nom commercial : Brush pen black ink**Code produit:** Tintenpatrone FP10 / Ink cartridge FP10**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.01.2022**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR

				sec
	Eau	eau marine sédiment	3,7	mg/kg poids sec
	sol	-	1,53	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	199,5	mg/L
2	propane-2-ol		67-63-0 200-661-7	
	Eau	eau douce	140,9	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	140,9	mg/L
	Eau	eau marine	140,9	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	552	mg/L
	Eau	eau marine sédiment	552	mg/L
	sol	-	28	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	2251	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	160	mg/kg
	concerne : aliments			

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat/Couleur	
liquide	
noir	
Odeur	
inodore	
pH	
Valeur	8,6 - 9,6

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : Brush pen black ink

Code produit: Tintenpatrone FP10 / Ink cartridge FP10

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 26.01.2022

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Température de référence	20	°C	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Donnée non disponible.			
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Donnée non disponible.			
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Donnée non disponible.			
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
log Pow		-1,36	
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
log Pow		0,05	
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		
Viscosité			
Valeur	3,8	mPa*s	
Température de référence	20	°C	
Type	dynamique		
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Nom commercial : Brush pen black ink**Code produit:** Tintenpatrone FP10 / Ink cartridge FP10**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.01.2022**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Ne sont pas connues.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Brush pen black ink
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	203-961-6
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
DL50		5840	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	203-961-6
DL50		2764	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CL50	>	10000	ppmV
Durée d'exposition	6		h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		

Nom commercial : Brush pen black ink**Code produit:** Tintenpatrone FP10 / Ink cartridge FP10**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.01.2022**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR

Méthode	OCDE 403
Source	ECHA
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Durée d'exposition		20	h
Espèces		lapin	
Source		ECHA	
Évaluation		Non irritant	
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Espèces		lapin	
Source		ECHA	
Évaluation		Non irritant	
Évaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Durée d'exposition		24	h
Espèces		lapin	
Source		ECHA	
Évaluation		Non irritant	
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		irritant	
Évaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Évaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Type d'examen		Bacterial Reverse Mutation Test	
Espèces		Salmonella typhimurium: TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100; Escherichia coli WP2 uvrA	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Évaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Source		ECHA	

Nom commercial : Brush pen black ink**Code produit:** Tintenpatrone FP10 / Ink cartridge FP10**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.01.2022**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------	--

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		150	mg/kg bw/d
Durée d'exposition		12	mois
Espèces		rat	
Organe cible		reins	
Méthode		OECD 452	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Voie d'exposition		par inhalation	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
CL50		>	72860 mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces		Pimephales promelas	
Source		ECHA	
2	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	203-961-6
CL50		1300	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces		Lepomis macrochirus	

Nom commercial : Brush pen black ink**Code produit:** Tintenpatrone FP10 / Ink cartridge FP10**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.01.2022**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR

Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
3	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CL50		9640	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	203-961-6
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
3	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CE50	>	10000	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	203-961-6
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Type	diminution du COD (carbone org. dissous)		
Valeur	90	- 100	%
Durée		10	jour(s)
Méthode	OCDE 301 A		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Type	BOD/COD		

Nom commercial : Brush pen black ink**Code produit:** Tintenpatrone FP10 / Ink cartridge FP10**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.01.2022**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR

Valeur	53	%
Durée	5	jour(s)
Source	ECHA	
Évaluation	facilement biodégradable	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
log Pow		-1,36	
Température de référence		25	°C
Source		ECHA	
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
log Pow		0,05	
Température de référence		25	°C
Source		ECHA	

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

Nom commercial : Brush pen black ink**Code produit:** Tintenpatrone FP10 / Ink cartridge FP10**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.01.2022**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75
2	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	203-961-6	55, 75
3	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	75
4	NOIR DE CARBONE	1333-86-4	215-609-9	75
5	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373o	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMC O GmbH.

Prod-ID 685826